

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune  
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Murielle Chenal (pouvoir à Jacques Duc) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Camille Dutilly (pouvoir à Laurent Desbrini) - Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic)

Absents : Franck Chenal - Marie-Pierre Rebrassé

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Date de convocation : 21 octobre 2022

Date publication : 10 novembre 2022

#### **N°4 - ECHANGE DE TERRAINS A VILLETTE - COMMUNE - M. TRAISSARD ANDRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a aménagé sur le territoire de Villette un mur d'escalade. Au pied de ce mur, Monsieur André TRAISSARD est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZN n°30, d'une surface de 744 m<sup>2</sup>, formant l'accès à la falaise d'escalade.

Elle indique que Monsieur TRAISSARD André souhaite en échange obtenir la parcelle communale cadastrée section ZM n°125, d'une superficie d'environ 584 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Dessous le chemin vieux ».

Elle précise que la Commune a obtenu l'avis des Domaines en date du 15/09/2022, d'un montant de 1168 € pour le terrain cédé, soit 2 € le m<sup>2</sup>.

L'échange de terrain sera réalisé avec une soulte en faveur Monsieur TRAISSARD, d'un montant de 320 €.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de promesse d'échange et propose son approbation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De céder à M. TRAISSARD André la parcelle cadastrée section ZM n°125, d'une superficie de 584 m<sup>2</sup> au prix de 1168 €, soit 2 € le m<sup>2</sup> en échange de la parcelle cadastrée ZN n° 30 d'une superficie de 744 m<sup>2</sup> au prix de 1488 €, soit 2 € le m<sup>2</sup> avec une soulte en faveur de M. TRAISSARD de 320 € ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce découlant de la présente, notamment la promesse d'échangé puis l'acte authentique.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONCHER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING